

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 du 5 mai 2017

Relevé de décisions

Un Comité régional de programmation interfonds 2014-2020 a été organisé par consultation écrite du 20 avril au 5 mai 2017.

Le comité régional de programmation a émis les avis suivants :

Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 :

- Avis favorables à la programmation des demandes de FEDER/FSE conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision.
- Avis défavorables à la programmation des demandes de FEDER/FSE conforme aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision. L'ADEME a souhaité connaître les motifs de l'avis défavorable à la programmation du service instructeur pour le dossier FEDER PA0004093 porté par ENVIROBAT-BDM. La réponse de l'Autorité de gestion est annexée au présent relevé.

Programme opérationnel régional FEADER 2014-2020 :

- Avis favorables à la programmation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 7.6.1, 16.7.1).
- Avis favorables à la reprogrammation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 7.6.1, 7.6.3).
- Avis défavorables à la programmation des demandes de FEADER conformes aux avis présentés des services instructeurs et aux tableaux annexés au présent relevé de décision (mesures 16.7.1, 4.1.4).

Programme opérationnel régional FEAMP 2014-2020 :

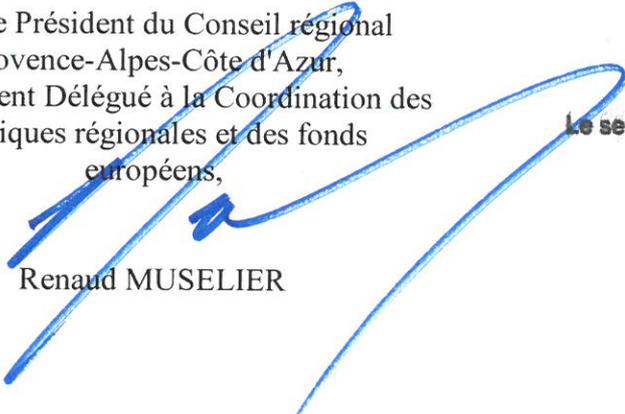
- Avis favorable à la programmation des demandes de FEAMP conformes aux avis présentés des services instructeurs et au tableau annexé au présent relevé de décisions.

Programme national FSE Emploi et inclusion 2014-2020 :

- Avis favorables à la programmation des opérations bilatérales portées par la DIRECCTE et par les organismes intermédiaires (CD 84, CD 13) dans le cadre de leur subvention globale conformément aux tableaux annexés au présent relevé de décision.
- Avis défavorables à la programmation des opérations portées par le CD 13 dans le cadre de sa subvention globale conformément au tableau annexé au présent relevé de décision.

Fait à Marseille le 5 mai 2017

Pour le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Président Délégué à la Coordination des
politiques régionales et des fonds
européens,


Renaud MUSELIER

Pour le Préfet,

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales


Thierry QUEFFELEC